Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NEODOL 1 Code du produit : V2705

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119485847-18-0001

Synonymes : C11 alcohol No.-CAS : 112-42-5

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Utilisé pour la fabrication des détergents.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

Autres informations : NEODOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Royal Dutch Shell plc.

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu H400: Très toxique pour les organismes aqua-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

aquatique, Catégorie 1 tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le H411: Toxique pour les organismes aquatiques, milieu aquatique, Catégorie 2 entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dan- EUH066: L'exposition répétée peut provoquer des-

gers sèchement ou gerçures de la peau.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

## 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Nocif: Peut provoquer des lésions pulmonaires en cas d'ingestion.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Undécane-1-ol	112-42-5 203-970-5	<= 100

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions nor-

males d'utilisation. Si les symptômes persistent, demander un

avis médical.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze mi-

nutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation

dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tumé-

faction et/ou une vision floue.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

lisation.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent

comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect

sec/craquelé.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Moyens d'extinction inappro:

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : E

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

En cas de fuite ou de déversement accidentel, éviter tout contact avec le produit. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Pour des préconisations sur le choix d'un équipement de protection individuelle, se reporter à la rubrique 8 (sous-rubrique 8.2) de cette Fiche de Données de Sécurité. Pour des recommandations sur l'élimination de produit déversé accidentellement, voir la rubrique 13 de cette Fiche de

Données de Sécurité.

Rester au vent et hors des zones basses.

Etre prêt pour un incendie ou une exposition éventuelle.

6.1.2 Pour les secouristes:

En cas de fuite ou de déversement accidentel, éviter tout con-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

tact avec le produit. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Pour des préconisations sur le choix d'un équipement de protection individuelle, se reporter à la rubrique 8 (sous-rubrique 8.2) de cette Fiche de Données de Sécurité. Pour des recommandations sur l'élimination de produit déversé accidentellement, voir la rubrique 13 de cette Fiche de Données de Sécurité.

Rester au vent et hors des zones basses.

Etre prêt pour un incendie ou une exposition éventuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamina-

tion du milieu ambiant.

Ventiler complètement la zone contaminée.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023 Version

17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023 3.1

> déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Risque d'échappement soudain de la pression

Transfert de Produit Conserver les récipients fermés en absence d'utilisation. Ne

pas utiliser l'air ou l'oxygène comprimé pour remplir, déchar-

ger ou manipuler.

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou

éclaboussés avant toute réutilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Les vapeurs présentes dans les citernes ne doivent pas être rejetées à l'air libre. Les pertes par respiration durant le stockage doivent être jugulées à l'aide d'un système de traitement

des vapeurs.

Atmosphère d'azote recommandée pour les réservoirs de

grande capacité (100 m3 ou plus).

L'isolation (calorifugeage) minimisera la perte de chaleur dans

les zones où la température ambiante est basse.

Les réservoirs doivent être équipés de serpentins chauffants dans les lieux où les conditions ambiantes peuvent produire des températures de manutention inférieures au point de con-

gélation/d'écoulement du produit.

Matériel d'emballage Matière appropriée: Acier inoxydable, Résines époxy, Polyes-

Matière non-appropriée: Aluminium, Cuivre, Alliages de

cuivre.

Consignes concernant les

récipients

Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer,

souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proxi-

mité de conteneurs.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Remarques:	Aucune valeur d'exposition DNEL n'a été établie.

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
NEODOL 1E, 112-42-5	Eau douce	0,0088 mg/l
NEODOL 1E, 112-42-5	Sédiment d'eau douce	1,612 mg/kg
NEODOL 1E, 112-42-5	Sol	1,606 mg/kg
NEODOL 1E, 112-42-5	Station de traitement des eaux usées	> 0,086 mg/l

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air et les maintenir en dessous des directives/limites d'exposition.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

#### Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

## Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Protection de la peau et du

corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire : Si les

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux mélanges de particules/ gaz et vapeurs organiques conforme aux normes EN14387 et EN143 [filtre de type A/P à utiliser contre certains gaz et vapeurs organiques, dont le point d'ébullition est > 65 °C (149

°F), et contre les particules.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide à 20 °C.

Couleur : incolore

Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion / congélation : Donnée non disponible

Point d'écoulement 11 °C

Point/intervalle d'ébullition : 245 °C

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023 3.1

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Point d'éclair 121 °C

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposition

Température de décompo- : Donnée non disponible

sition

рΗ Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique Typique 17 mPa.s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

50 mPa.s (Non applicable) Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique 11,0 mm2/s (40 °C)

Méthode: ASTM D445

18 mm2/s (25 °C) Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité 19,1 mg/l (25 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,72

Pression de vapeur 0,4 Pa

Densité relative 0,831 (25 °C)

Méthode: ASTM D4052

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Densité : 830 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 4,5

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non répertorié

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 172 - 173 g/mol

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Stable à température et pression ambiantes normales.

Peut s'oxyder en présence de l'air.

#### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

Stable dans des conditions normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Cuivre

Alliages de cuivre. Agents oxydants forts.

Aluminium

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales d'utilisation, il ne devrait rien se produire.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

#### Toxicité aiguë

#### Composants:

Undécane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Faible toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Composants:

Undécane-1-ol:

Remarques : Provoque une légère irritation de la peau.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## **Composants:**

Undécane-1-ol:

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## **Composants:**

Undécane-1-ol:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

cation ne sont pas remplis.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

**Composants:** 

Undécane-1-ol:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Aucune évidence d'activité mutagène

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

**Composants:** 

Undécane-1-ol:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Undécane-1-ol	Aucune classification relative à la cancérogénicité

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

Undécane-1-ol:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### **Composants:**

Undécane-1-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

Undécane-1-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Toxicité par aspiration

### **Composants:**

#### Undécane-1-ol:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

## Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

Undécane-1-ol:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

## **Composants:**

Undécane-1-ol:

Toxicité pour les poissons : Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

ies autres invertebr

tiques

Remarques: Très toxique. CL/CE/CI50 < 1 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: NOEC/NOEL > 0.01 - <=0.1 mg/l

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

## **Composants:**

Undécane-1-ol:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

Undécane-1-ol:

Bioaccumulation : Remarques: Bioaccumulation improbable en raison du métabolisme

et de l'excrétion.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

#### 12.4 Mobilité dans le sol

## **Composants:**

#### Undécane-1-ol:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Si le produit pénètre dans le sol,

il sera hautement mobile et risquera de contaminer la nappe

phréatique.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Composants:

#### Undécane-1-ol:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

gences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préa-

lable.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3082
ADR : 3082
RID : 3082
IMDG : 3082
IATA : 3082

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(undécane-1-ol)

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(undécane-1-ol)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(undécane-1-ol)

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Undecan-1-ol)

IATA : Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s.

(Undecan-1-ol)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

: NST 8191 Alcool gras

17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023 3.1

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : 111 Code de classification : M6 Étiquettes : 9 (N1, F)

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

**ADR** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

**RID** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

**IATA** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes 9

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne-: oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environneoui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environneoui

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-Remarques

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : X Type de bateau : 2

Nom du produit : Undecyl alcohol

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route: AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels: ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : fabrication de substance- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation de produit intermédiaire- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges-Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Indus-

triel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activi-

tés professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Applications en couches

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

17.11.2023 800001001059 3.1

Scénario d'exposition - Travailleur

Contains a expectation Travallical	
30000000571 Manufacture of Linevol 11 / Neodol 1 - Industrial	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

ethoxylate :

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

ethoxylate

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	·		
Forme physique du produit	liquide		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

ethoxylate

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.1 17.11.2023 800001001059

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est l'unique stru			
Alcool	octure		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti			
Quantités régionales d'utilisat			
Part du tonnage régional utilis			
Tonnage annuel du site (tonn		300	
Tonnage quotidien maximal o		563	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	e):	300	
Facteurs environnementaux	x non influencés par la gestion des risc	lues	
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-		
cation des mesures de gestio			
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial		
avant application des mesure			
	us des procédés (rejet initial avant		
	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
les rejets		, ·	
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro			
Conditions et mesures tech	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.		
danger pour l'environnement	causé par les sols.		
Eviter les déversements de s	ubstance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les réc	upérer à ce niveau.		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de			
	ondaire des eaux usées sur site.		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
mination de (%):	21 1		
. ,	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99	
pour atteindre le niveau exigé			
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site			
	dustrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, s			
0 1141 4	tives aux stations d'épuration municipa	iles	
Conditions et mesures rela	Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station 99		
	stance des eaux usées via une station	1 99	
Élimination estimée de la sub		99	
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p	oublique (%)		
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p Efficacité totale de l'élimination	oublique (%) on dans les eaux usées après application	99	
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p Efficacité totale de l'élimination	oublique (%)		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

(m3/jour):

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

ethoxylate :

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

ethoxylate :

### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

ethoxylate :

## Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

ethoxylate :

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

ethoxylate :

## Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

ethoxylate :

## Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

17.11.2023 800001001059 3.1

Scénario d'exposition - Travailleur

	- Containe a expectation - Travaine a	
30000000572 Use of Linevol 11 / Neodol 1 as an Intermediate-Industrial		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).	

ethoxylate

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

ethoxylate

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	liquide		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.1 17.11.2023 800001001059

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique s	tructure	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen	utilisée dans la région:	
Quantités régionales d'utilis		
Part du tonnage régional ut		
Tonnage annuel du site (to		163
Tonnage quotidien maxima	l du site (kg/jour):	543
Fréquence et durée d'utili		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/ann	ée):	300
Facteurs environnementa	ux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau	douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau	de mer locale:	100
Autres conditions opérati	onnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air iss	sus des procédés (rejet initial avant appli-	0,05
cation des mesures de ges		
	ux usées issus des procédés (rejet initial	0,007
	res de gestion des risques):	
	ssus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures te les rejets	chniques au niveau des procédés (à la sc	ource) pour éviter
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de p		
	chniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	s l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environneme		
Eviter les déversements de	substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les re	écupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une sta	ation d'épuration publique, il est inutile de	
	econdaire des eaux usées sur site.	
	our atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):		
	site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0		0
	condaire des eaux usées sur site.	<u> </u>
	es visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	ndustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée,	stockee ou traitee.	
	latives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la se	ubstance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées		
	tion dans les eaux usées après application	99
des mesures de gestion de	s risques sur site et hors site (station	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

d'épuration publique) (%) :	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000
(m3/jour):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
On the second se	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

## Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

ethoxylate :

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

ethoxylate :

### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

ethoxylate :

### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

ethoxylate :

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

ethoxylate :

## Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

17.11.2023 800001001059 3.1

Scénario d'exposition - Travailleur

Cochaire a expectation Travallical	
30000000574 Formulation/Repacking of Linevol 11 / Neodol 1 - Industrial	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

ethoxylate

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

ethoxylate

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	liquide
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.1 17.11.2023 800001001059

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est l'unique stru	•		
Alcool			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:		
Quantités régionales d'utilisat			
Part du tonnage régional utilis			
Tonnage annuel du site (tonn		41	
Tonnage quotidien maximal of		137	
Fréquence et durée d'utilisa		107	
Rejet continu.	ation		
Jours d'émission (jours/année	2).	300	
Facteurs environmementau	x non influencés par la gestion des risq	10	
Facteur de dilution de l'eau d		100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'env		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,75E-03	
cation des mesures de gestio		2.05.05	
	usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-05	
avant application des mesure			
	sus des procédés (rejet initial avant	Luraa) maur ávitar	
les rejets	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter	
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro	des estimations issues de procédés conventionnels.		
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.	T	
danger pour l'environnement			
	ubstance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les réc			
	on d'épuration publique, il est inutile de		
	ondaire des eaux usées sur site.	0	
mination de (%):	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99	
pour atteindre le niveau exigé			
	on d'épuration publique, il est inutile de	0	
	ondaire des eaux usées sur site.		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.		
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	les	
	stance des eaux usées via une station	99	
Élimination estimée de la sub	ciance ace caak acces ha and cianon		
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p			
d'épuration des eaux usées p		99	
d'épuration des eaux usées p Efficacité totale de l'élimination	oublique (%)	99	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000
(m3/jour):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	

#### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leu élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

ethoxylate :

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

ethoxylate :

## Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

ethoxylate :

## Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

ethoxylate :

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

ethoxylate :

### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

ethoxylate :

### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.1 17.11.2023 800001001059

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d exposition - Travailleur		
30000000575 Use of Linevol 11 / Neodol 1 Coatings - Industrial		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.	

ethoxylate

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

ethoxylate

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment
	via des mains contaminées.
	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023 3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Date d'impression Zerrinzoze

ethoxylate	:		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est l'unique stru	ucture		
Alcool			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	7,500	
Quantités régionales d'utilisat		,	
Part du tonnage régional utilis			
Tonnage annuel du site (tonn		5,20E-03	
Tonnage quotidien maximal o		0,017	
Fréquence et durée d'utilisa		1 - 1 -	
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	e):	300	
	x non influencés par la gestion des risq		
Facteur de dilution de l'eau de	<u> </u>	10	
Facteur de dilution de l'eau de		100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'env		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,03	
cation des mesures de gestion		0,00	
	usées issus des procédés (rejet initial	0,03	
•	avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant			
	nniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter	
les rejets			
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.			
	nniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.		
danger pour l'environnement			
	on d'épuration publique, il est inutile de		
	ondaire des eaux usées sur site.		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
mination de (%):			
Traiter les eaux usées sur site	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99	
pour atteindre le niveau exigé	é d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une stati	on d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement sec	ondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station 99			
d'épuration des eaux usées publique (%)			
	on dans les eaux usées après application	99	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%):			

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

ethoxylate :

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

ethoxylate :

## Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

ethoxylate :

## Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

ethoxylate :

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

ethoxylate :

#### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

ethoxylate :

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.1 17.11.2023 800001001059

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000000576 Use of Linevol 11 / Neodol 1 Coatings - Professional	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

ethoxylate

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

ethoxylate

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment
	via des mains contaminées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023 3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. ethoxylate Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement La substance est l'unique structure Alcool Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): 0,16 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 0,53 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-0.01 cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 0.01 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer . En cas de reiet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-0 mination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 99 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station 99 d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 99 des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

d'épuration publique) (%) :	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	
élimination	

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

ethoxylate :

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

ethoxylate :

### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

ethoxylate :

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

ethoxylate :

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

ethoxylate :

### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

ethoxylate :

### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.1 17.11.2023 800001001059

Scénario d'exposition - Travailleur

Coonaire a expectación i travament	
30000000577 Use of Linevol 11 / Neodol 1 Cleaning Agents - Industrial	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

ethoxylate

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

ethoxylate

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.1 17.11.2023 800001001059

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est l'unique str	La substance est l'unique structure		
Alcool			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées		1	
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:		
Quantités régionales d'utilisa			
Part du tonnage régional utili			
Tonnage annuel du site (tonn		0,24	
Tonnage quotidien maximal		1,1	
Fréquence et durée d'utilis		•	
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/anné	e):	220	
	x non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau d		10	
Facteur de dilution de l'eau d		100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'env		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	0	
cation des mesures de gestion			
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	1	
avant application des mesure	es de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol iss	sus des procédés (rejet initial avant		
Conditions et mesures tecl	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
les rejets			
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pr			
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.		
danger pour l'environnement			
	ion d'épuration publique, il est inutile de		
	ondaire des eaux usées sur site.		
•	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
mination de (%):	. /a and la market land la market and and	00	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99	
pour atteindre le niveau exige		0	
	ion d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
La boue doit ette incineree, s	stockee ou traitée.		
	tives aux stations d'épuration municipa	les	
	ostance des eaux usées via une station	99	
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application		99	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :			
	mée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

ethoxylate :

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

ethoxylate :

#### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

ethoxylate :

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

ethoxylate :

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

ethoxylate :

#### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

ethoxylate :

## Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

17.11.2023 800001001059 3.1

Scénario d'exposition - Travailleur

Occinatio a exposition Tra		
30000000579 Use of Linevol 11 / Neodol 1 Cleaning Agents - Professional		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).	

ethoxylate

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

ethoxylate

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	liquide		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.1 17.11.2023 800001001059

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est l'unique structure			
Alcool			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées		•	
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:		
Quantités régionales d'utilisa			
Part du tonnage régional utilis			
Tonnage annuel du site (tonn		0,13	
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	0,36	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/anné	e):	365	
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	ques	
Facteur de dilution de l'eau d		10	
Facteur de dilution de l'eau d		100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	0	
cation des mesures de gestic	, ,		
	usées issus des procédés (rejet initial	1	
avant application des mesure			
Part des rejets dans le sol iss			
	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
les rejets		1	
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro			
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.	<u> </u>	
danger pour l'environnement			
	on d'épuration publique, il est inutile de		
	ondaire des eaux usées sur site.		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
mination de (%):	o (quant laur raigt dans la miliau natural)	00	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		0	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		U	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
La boue doit ette incineree, s	tockee ou traitee.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station 99			
d'épuration des eaux usées publique (%)		00	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 99			
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		00	
d'épuration publique) (%) :			
	mée de la station d'épuration publique	2.000	
Capacito de traitornont produ	as ia station a sparation passique		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

(m3/jour):

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

ethoxylate :

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

ethoxylate :

#### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

ethoxylate :

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

ethoxylate :

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

ethoxylate :

### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

ethoxylate :

### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000581 Use of Linevol 11 / Neodol 1 in MetalWork Fluid/Roll Oil - Industrial		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.	

ethoxylate :

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

ethoxylate :

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	liquide		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment
	via des mains contaminées.
	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023 3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

ethoxylate	:	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique stru	ucture	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisat		
Part du tonnage régional utilis		
Tonnage annuel du site (tonn		7,1
Tonnage quotidien maximal o		23,7
Fréquence et durée d'utilisa		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	300
	x non influencés par la gestion des risq	I .
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	I .
	s des procédés (rejet initial avant appli-	6,00E-05
cation des mesures de gestion		0,002 00
	usées issus des procédés (rejet initial	2,10E-07
avant application des mesures de gestion des risques):		
	sus des procédés (rejet initial avant	
	nniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets		
•	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	nniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement		
	on d'épuration publique, il est inutile de	
	ondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air po	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
pour atteindre le niveau exigé		
En cas de rejet vers une stati	on d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement sec	ondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.	
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	les
	estance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées p		
	on dans les eaux usées après application	99
	risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	·	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

ethoxylate :

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

ethoxylate :

## Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

ethoxylate :

### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

ethoxylate :

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

ethoxylate :

#### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

ethoxylate :

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Condition of expectation in the state of the		
<b>30000000584</b> Use of Linevol 11 / Neodol 1 in MetalWork Fluid/Roll Oil - Professional		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.	

ethoxylate :

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

ethoxylate :

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023 3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

·

	via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
ethoxylate	:	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est l'unique str	ucture	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	
Part du tonnage régional utili	sée localement:	
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	7,1
Tonnage quotidien maximal		23,7
Fréquence et durée d'utilis		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	365
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	ues
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d	e mer locale:	100
Autres conditions opératio	nnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
	s des procédés (rejet initial avant appli-	6,00E-05
cation des mesures de gestion		,
	usées issus des procédés (rejet initial	2,10E-07
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol iss	sus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures tecl	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement		
	ion d'épuration publique, il est inutile de	
	ondaire des eaux usées sur site.	
•	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	ar atternate and embaone typique a en-	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
pour atteindre le niveau exige		
	ion d'épuration publique, il est inutile de	0
	ondaire des eaux usées sur site.	
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
La boue doit être incinérée, s		
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la sub	ostance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées p		00
∟mcacite totale de reliminatio	on dans les eaux usées après application	99

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		
élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-	
cales et/ou nationales.		

ethoxylate :

ethoxylate :

### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

ethoxylate :

## Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

ethoxylate :

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

ethoxylate :

#### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

- 41 l - 4 -	
ethoxylate	-
Strioxylate	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.1 17.11.2023 800001001059

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001072 Use of Linevol 11/Neodol 1 in Coatings - Consumer	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

ethoxylate

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

ethoxylate

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	

ethoxylate

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures générales appli- cables à toutes les catégo- ries de produits.	Aucune mesure de gestion des risques n'est requise si la substance dans le mélange est en dessous du seuil de la classification.
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'en	vironnement
La substance est l'unique stru	cture	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	isée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisat		
Part du tonnage régional utilisée localement:		
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 0,16		0,16
Tonnage quotidien maximal d	u site (kg/jour):	0,53

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Rejet continu.		
lours d'émission (jours/année):	300	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des	risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli	- 0,01	
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	I 0,01	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
danger pour l'environnement causé par eau de mer .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une statior	n 99	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
m3/jour):		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des reje	ets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des décl	nets en vue de leur	
elimination		
Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte de	s réglementations lo-	
cales et/ou nationales.		

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

ethoxylate :

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

ethoxylate :

### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

ethoxylate :

Section 3.2 - Environnement
modèle- EUSES utilisé.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

ethoxylate :

### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

ethoxylate :

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Date de dernière parution: 24.08.2023 Date d'impression 28.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

17.11.2023 800001001059 3.1

Scénario d'exposition - Travailleur

Occident d'expectación i ravamour		
30000001074 Use of Linevol 11/Neodol 1 in Cleaning Agents - Consumer		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.	

ethoxylate

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

ethoxylate

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
ethoxylate	:

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures générales appli- cables à toutes les catégo- ries de produits.	Aucune mesure de gestion des risques n'est requise si la substance dans le mélange est en dessous du seuil de la classification.
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'er	nvironnement	
La substance est l'unique structure			
Alcool			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:			
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):			
Part du tonnage régional utilisée localement:			
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		0,069	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 0,19		0,19	
Fréquence et durée d'utilisation			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023 3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 365 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales danger pour l'environnement causé par eau douce. Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station 99 d'épuration des eaux usées publique (%) Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 (m3/jour): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-

cales et/ou nationales.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

ethoxylate :

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

ethoxylate :

#### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

ethoxylate :

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 1**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.08.2023

3.1 17.11.2023 800001001059 Date d'impression 28.11.2023

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

ethoxylate :

### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

ethoxylate

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.